



Réfection de l'avenue Hall

Présentation aux citoyens des travaux à venir

Direction du génie, des travaux publics et
de l'environnement

11 février 2026



Ordre du jour

1. Quelques statistiques
2. Zone des travaux et état des lieux
3. Géométrie proposée
4. Chemin de détour
5. Échéancier des travaux
6. Étapes de réalisation des travaux
7. Période de questions



Quelques statistiques...

- 16^e projet d'infrastructures réalisé par la présente équipe du Génie de la Ville depuis 2019
- Longueur moyenne annuelle de reconstruction d'égout et aqueduc depuis 2019 : 1,025 km
- Longueur moyenne annuelle de réfection de chaussée depuis 2019 : 550 m
- Dimensions des présents travaux : Total de ± 320 m



Zone des travaux



Zone des travaux fermée à la circulation pour toute la durée des travaux, sauf pour la circulation locale qui sera permise en tout temps avec un point d'accès variable selon l'avancement des travaux



État des lieux

Situation existante

- Chaussée en fin vie nécessitant une reconstruction partielle de sa fondation
- Système d'éclairage désuet à reconstruire au complet
- Aqueduc très fragile (fonte grise) à réhabiliter
- Égout combiné généralement en bon état. Réhabilitations ponctuelles de quelques sections.
- Reconstruction des branchements d'aqueduc en cas de branchements en plomb (au besoin)
- Reconstruction des branchements d'égout en fonction de leur état (à confirmer selon l'inspection à venir)
- Géométrie existante :
 - Rue d'une largeur de 9 m
 - Trottoir de 1,5 m de chaque côté

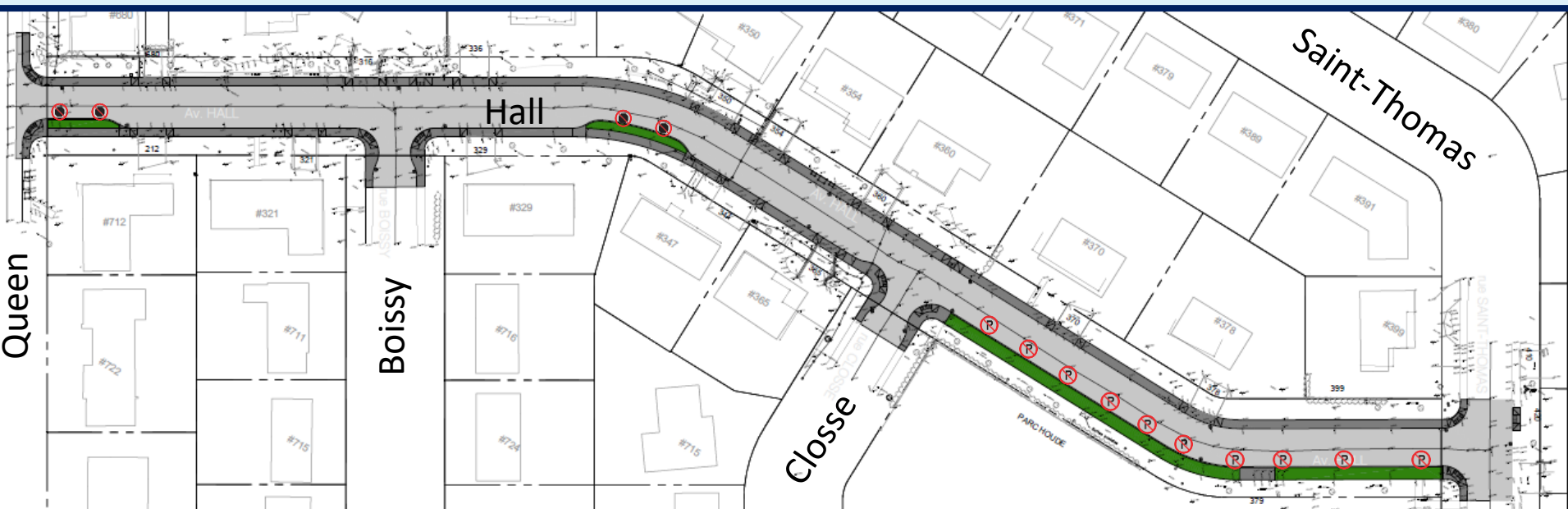


Géométrie proposée

- Tronçon Queen – Closse :
 - Largeur de rue réduite à 8,6 m
 - Trottoir de 1,8 m de chaque côté
 - Rétrécissements de la rue à 7,7 m à l'intersection Queen pour l'ajout d'une noue d'infiltration (arrêt interdit côté impair)
 - Rétrécissement de la rue à 7,7 m pour l'ajout d'une surface verte (gazon et arbres) entre le #329 et #347 (arrêt interdit côté impair)
 - Ajout de saillies aux intersections Boissy et Closse pour réduire les distances de traverses
 - Éclairage du côté pair
- Tronçon Closse – Saint-Thomas :
 - Largeur de rue réduite à 7,7 m
 - Retrait du trottoir longeant le parc
 - Ajout d'une noue d'infiltration (largeur d'environ 2,5 m) longeant le parc
 - Stationnement interdit le long du parc
 - Déplacement des boîtes postales sur le côté du 399 Saint-Thomas
 - Éclairage du côté pair



Géométrie proposée





Noue d'infiltration

- Permet une rétention de l'eau de pluie en surface
- Permet de soulager en partie le réseau d'égout lors de fortes pluies
- Composée de :
 - Substrat (terre adaptée) drainant
 - Paillis
 - Végétaux adaptés à ce type d'environnement
 - Arbres

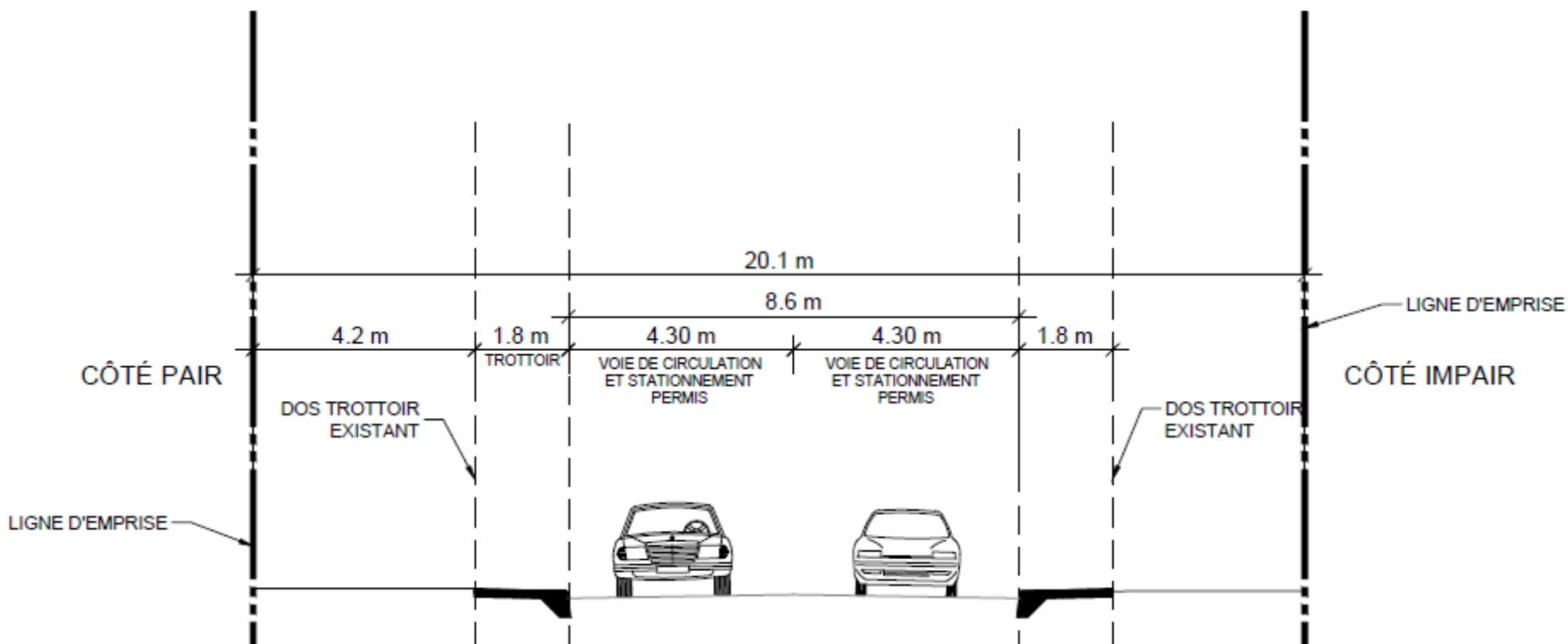
Source : Ville de Québec





Géométrie proposée

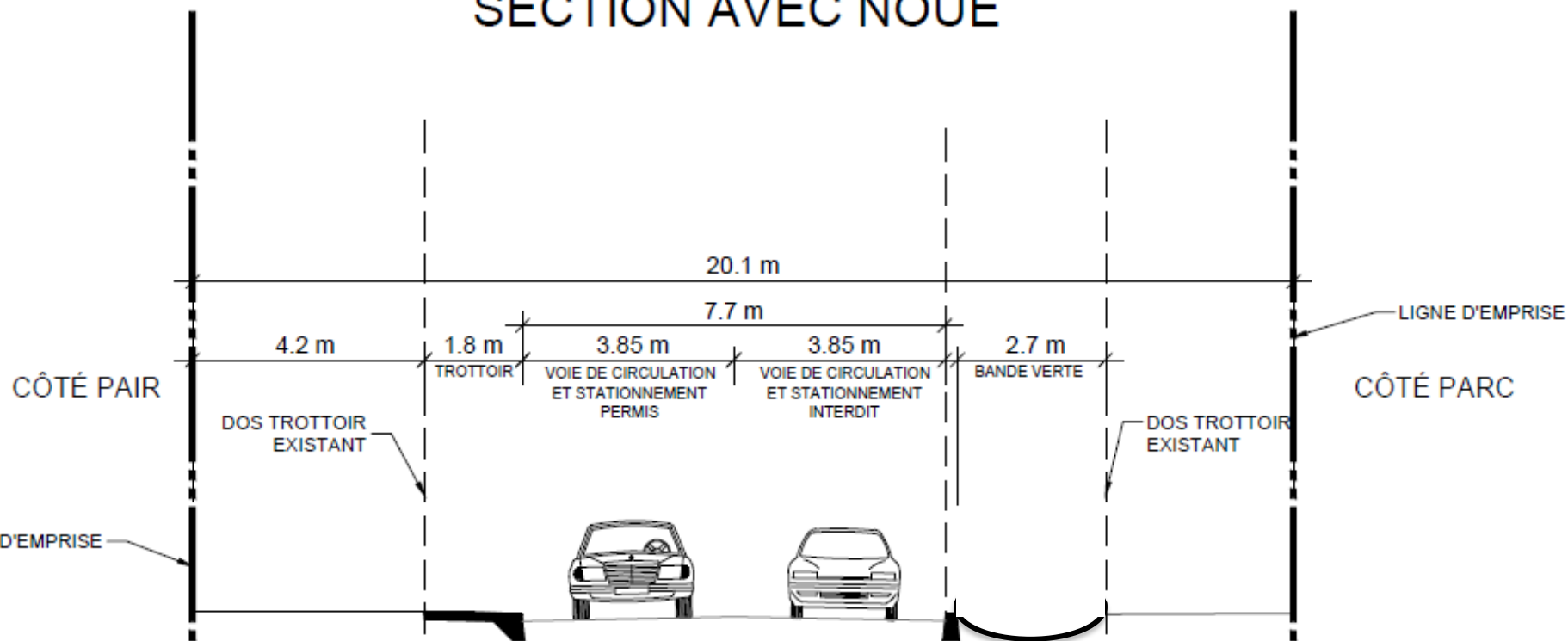
COUPE DE L'AVENUE HALL SECTION AVEC DEUX TROTTOIRS





Géométrie proposée

COUPE DE L'AVENUE HALL SECTION AVEC NOUE





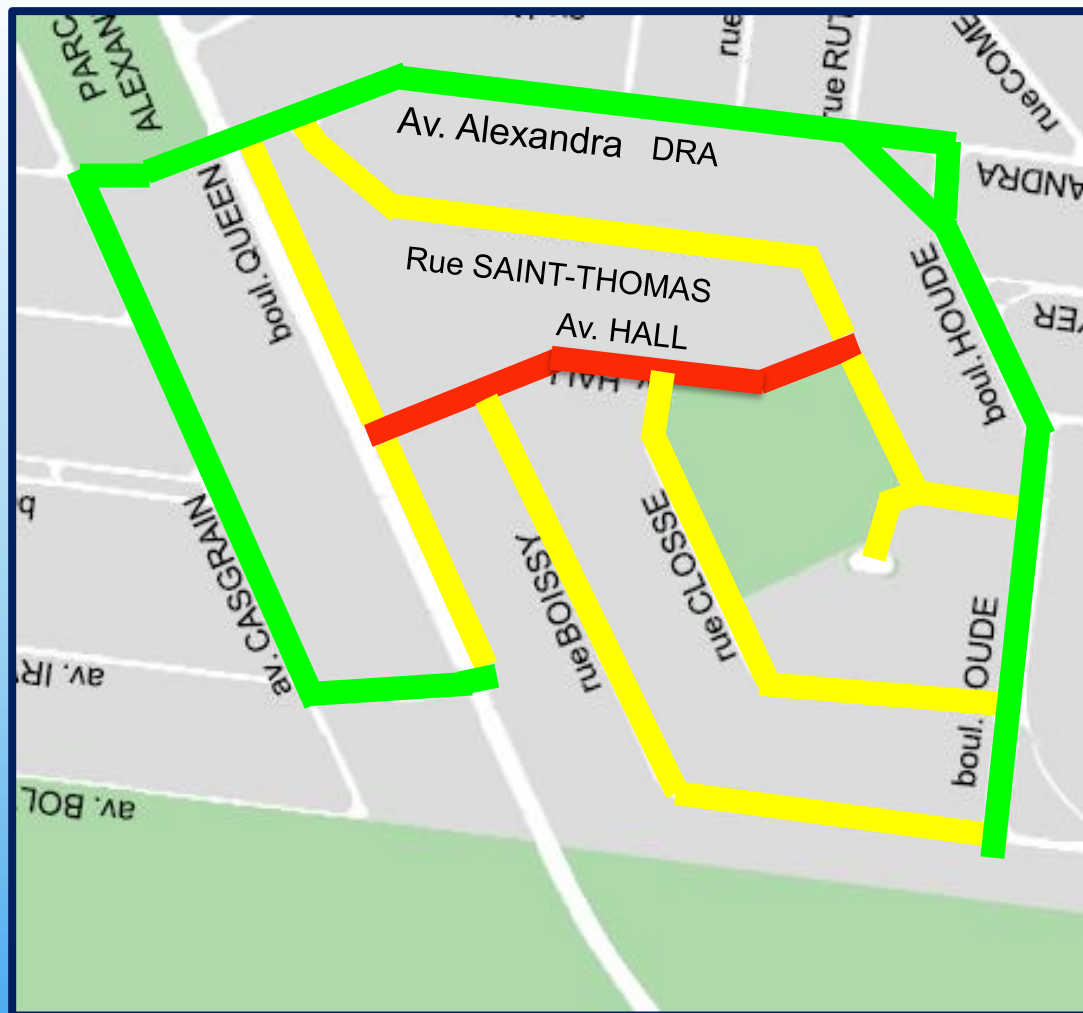
Chemin de détour

- Zone de travaux fermée à la circulation, à l'exception de l'accès aux résidents
- Point d'accès variable aux résidences en fonction de l'avancement des travaux
- Stationnement sur rue interdit dans la zone de travaux

Zone de travaux 

Chemin de détour 

Circulation locale seulement 





Échéancier préliminaire

Les grandes lignes

- Prise de données dans les résidences : Février-mars 2026
- Appel d'offres et octroi du contrat: Printemps 2026
- Travaux 2026 :
 - Préliminaires : Première moitié du mois de juin
 - Excavation, réhabilitation conduites, béton, pavage : Juin à août
 - Réfection des surfaces : Août – Septembre
 - Plantations : Automne 2026 ou printemps 2027

*Arrêts des travaux possibles lors des vacances de la construction

** Cet échéancier préliminaire peut changer à tout moment sans préavis



Les étapes : Prise de données dans les maisons

Analyses d'eau :

- Prélèvement d'échantillons sur rendez-vous
- Déterminer la concentration de plomb
- Partage des résultats avec les citoyens
- Si une concentration de plomb est observée, des investigations supplémentaires seront faites par la ville pour déterminer l'ampleur des travaux à réaliser avant la réfection de la rue.

Inspection des branchements d'égout :

- Visite d'inspection sur rendez-vous
- Voir l'état des branchements d'égout entre la maison et la conduite principale sous la rue
- Partage des inspections avec les citoyens
- Remplacement de la portion dans l'emprise au besoin



Les étapes – Protection des arbres

Élagage



S'applique à tout arbre à risque d'être endommagé par de la machinerie. Vous en serez informés si cela concerne un arbre devant votre résidence.





Les étapes – Protection des arbres

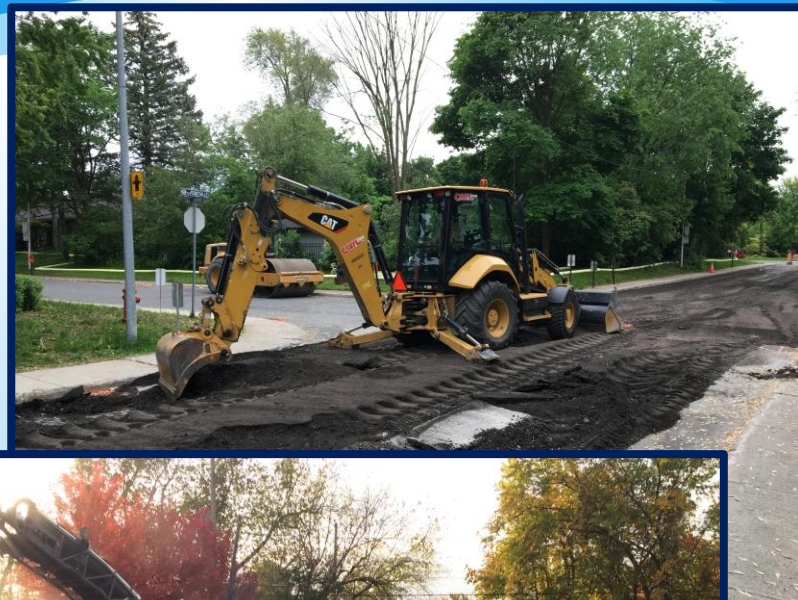
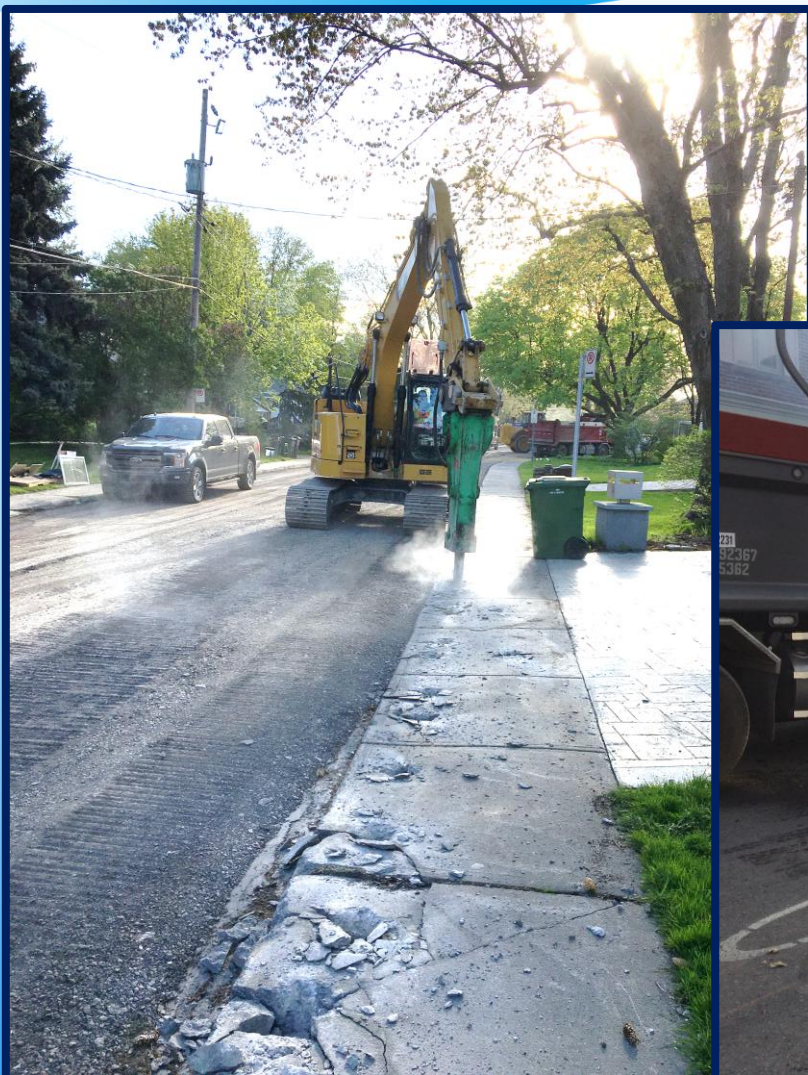
Précoupes racinaires



S'applique à tout arbre à proximité d'une excavation à venir. Vous en serez informés si cela concerne un arbre devant votre résidence.



Les étapes - Démolition





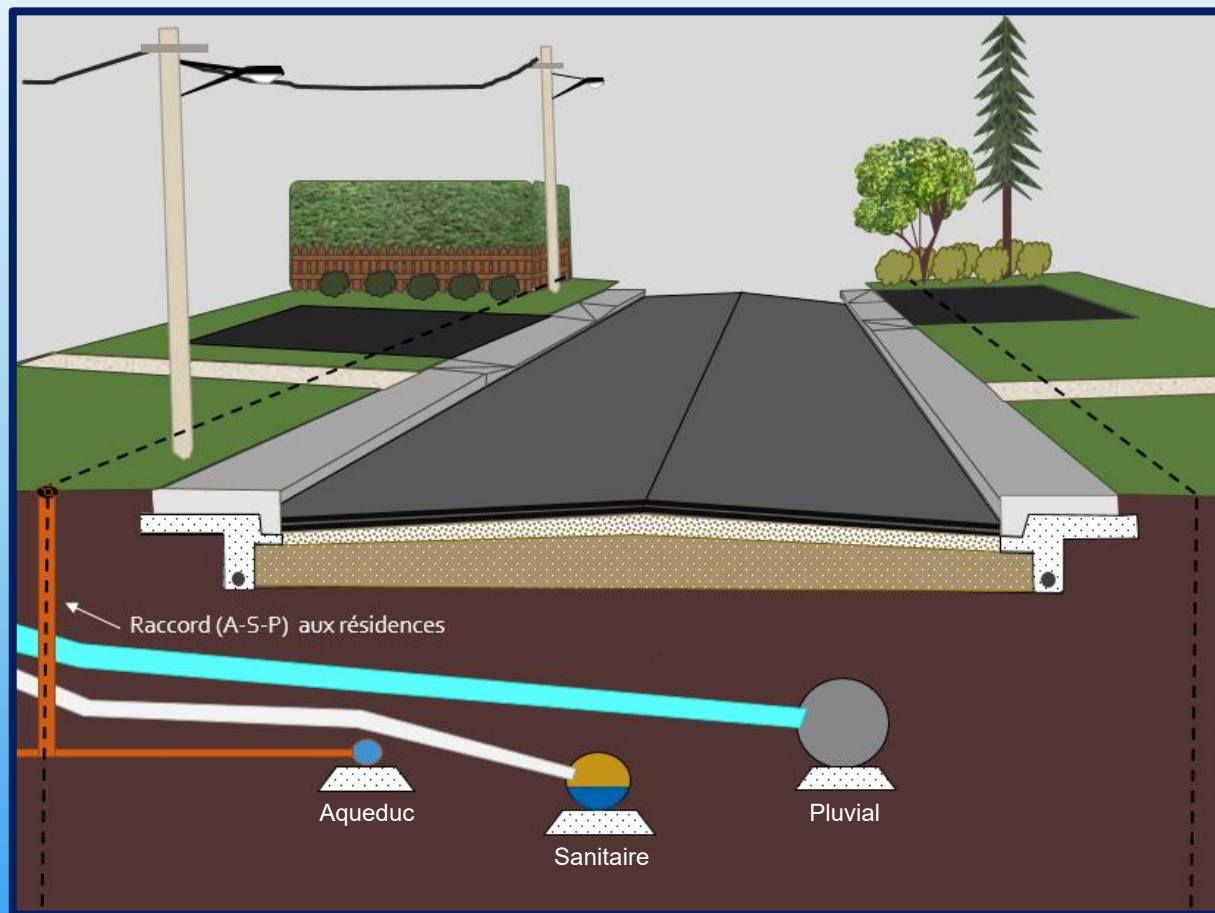
Les étapes – Aqueduc temporaire





Les étapes – Remplacement des branchements de services (au besoin)

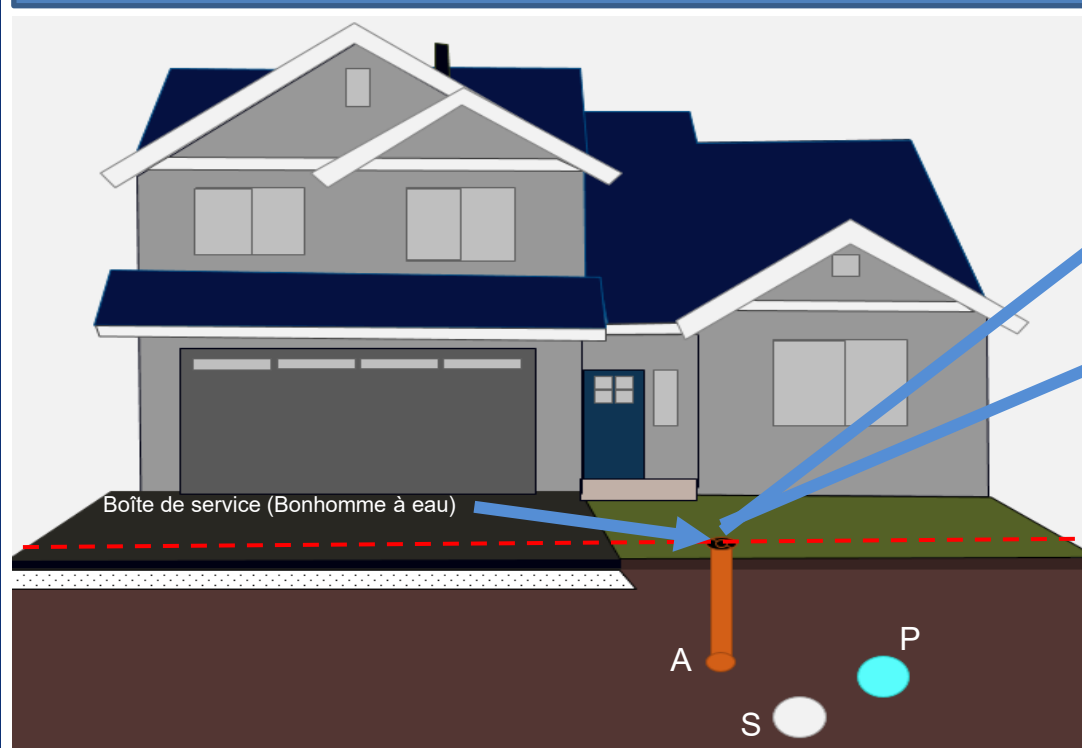
Raccordement aux résidences



Les étapes – Remplacement des branchements de services publics

Boîte de service (bonhomme à eau)

Fonction : Ouvre et ferme l'accès au réseau d'eau potable (vanne) pour la résidence
Emplacement : À la limite de l'emprise publique





Les étapes – Remplacement des branchements de services publics

Raccordement aux résidences

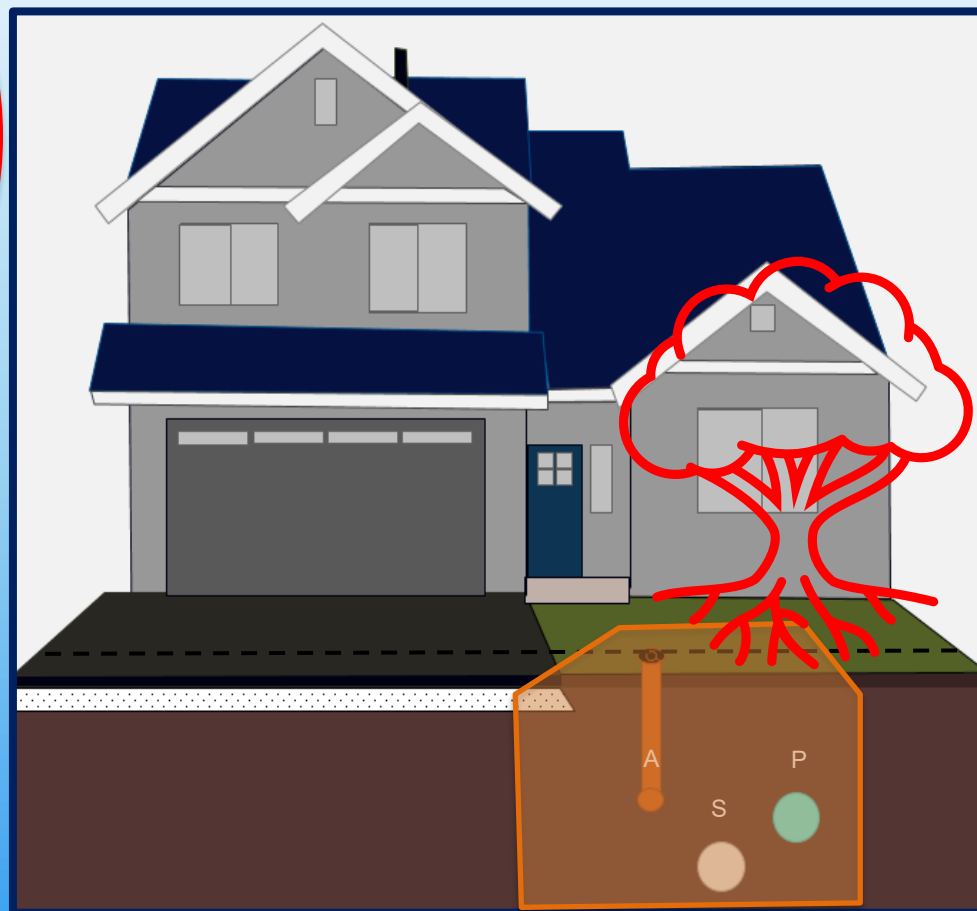
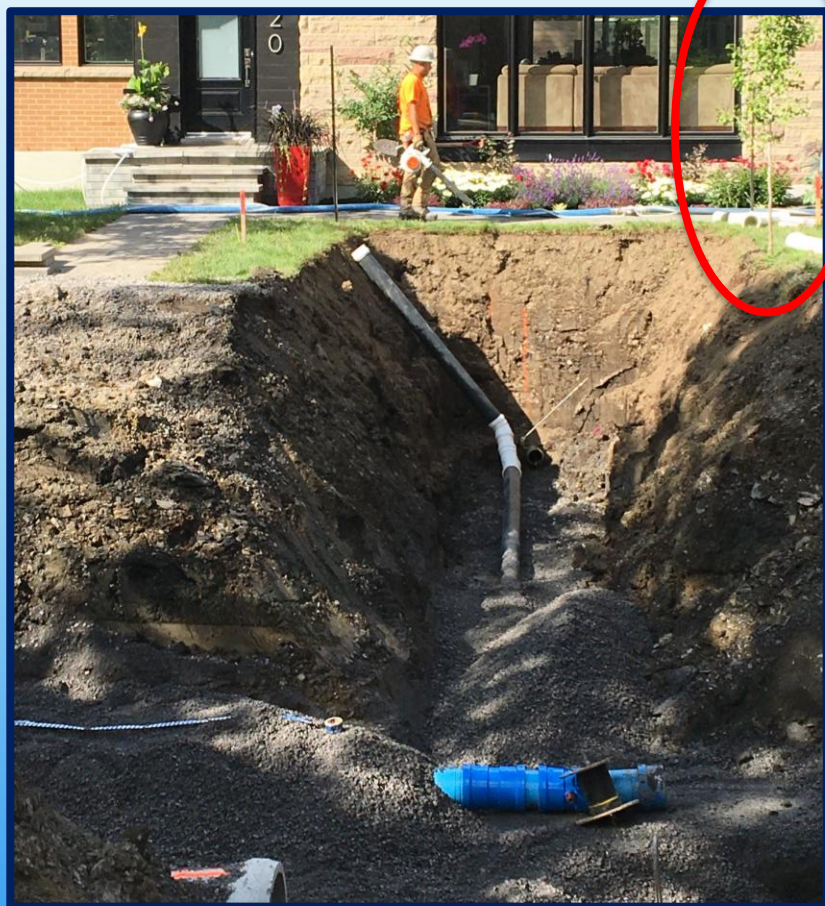
Espace minimum requis
autour de la boîte de service





Les étapes – Remplacement des branchements de services

Conflits avec les arbres





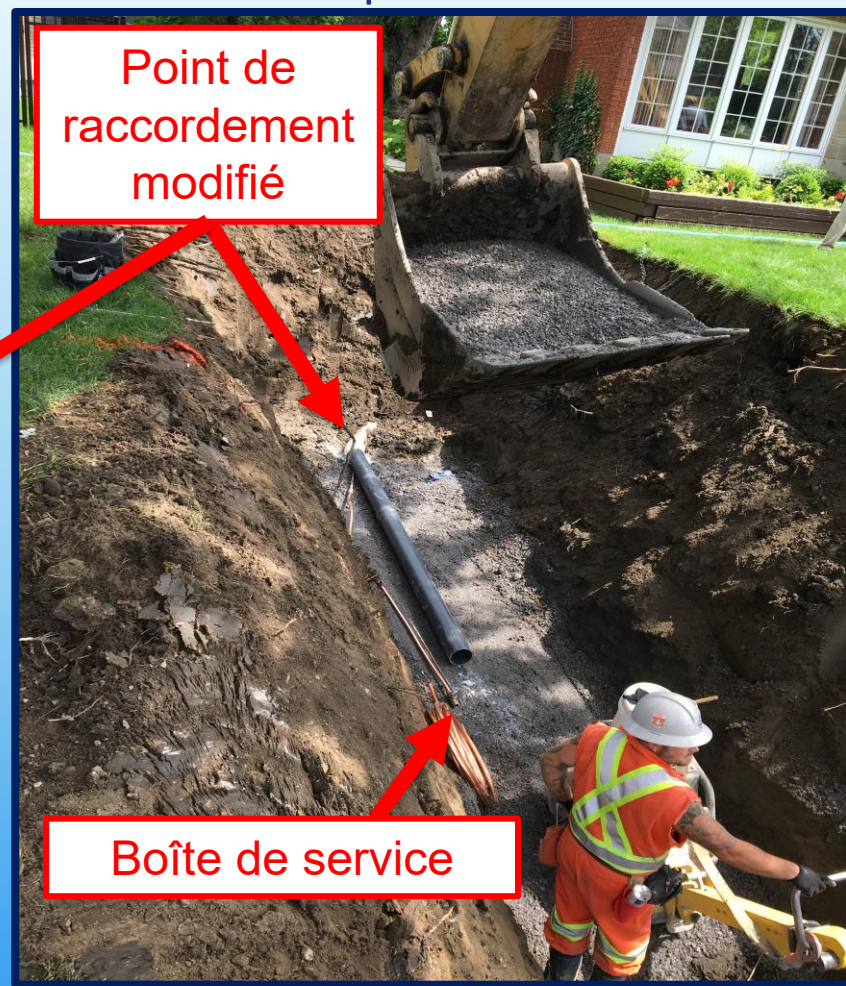
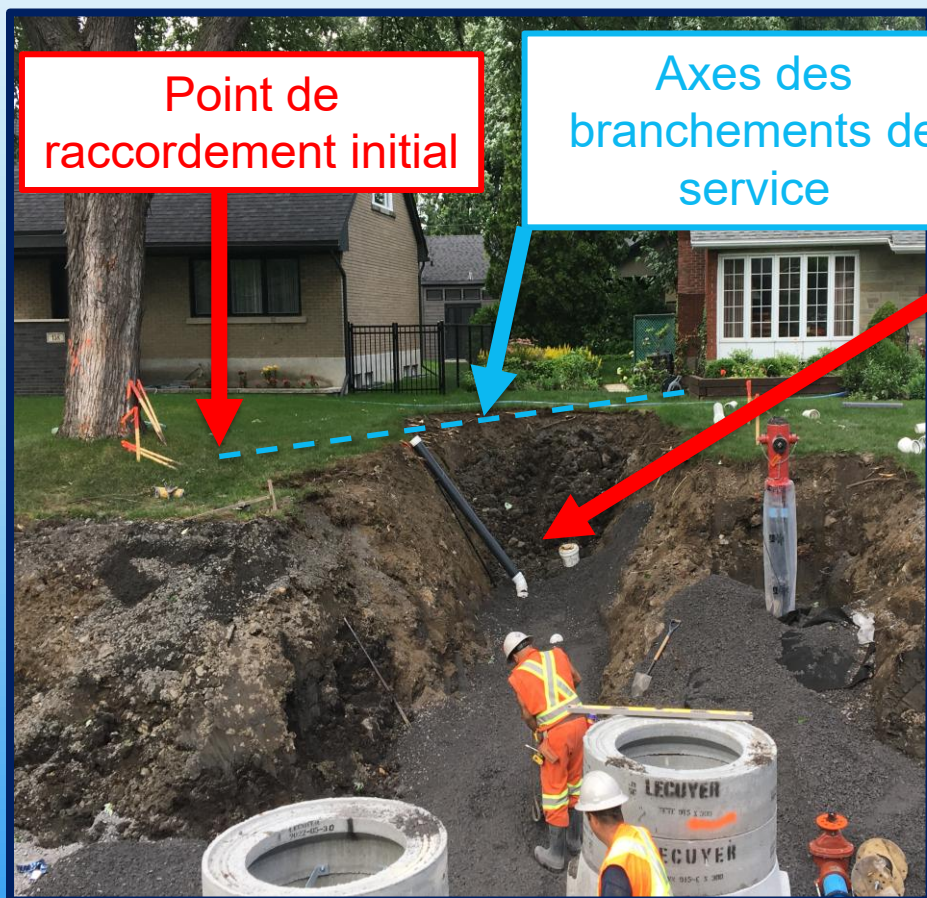
Travaux à proximité des arbres

1. Rester le plus loin possible des arbres
2. Effectuer des précoupes racinaires et/ou élagage préventif (avant les travaux d'excavation)
3. Voir à la possibilité de dévier les branchements de service (rarement possible)
4. Abattage



Travaux à proximité des arbres

3. Si possible, s'éloigner de l'arbre en modifiant l'emplacement des branchements de service





Travaux à proximité des arbres

**Coupe franche des
racines après excavation**





Travaux à proximité des arbres

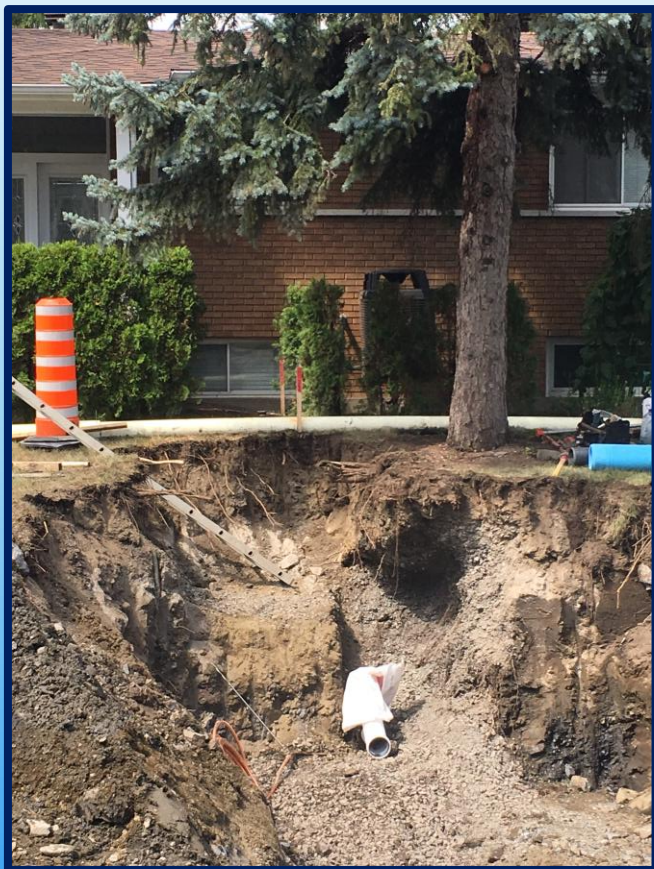
4. Abattage en dernier recours

- Évaluation par un ingénieur forestier :
 - Arbre dangereux à la suite des travaux
 - Faible potentiel de survie
 - Arbre étant déjà en fin de vie sans avoir de lien avec les travaux
- Conflit direct avec travaux (aucune alternative possible)
- Conditions de sol = déviation du tracé impossible
- Chaque arbre abattu est remplacé au printemps suivant (50 mm de tronc)
si l'espace disponible le permet tout en tenant compte des conduites souterraines
- Aucun arbre abattu à la demande d'un citoyen

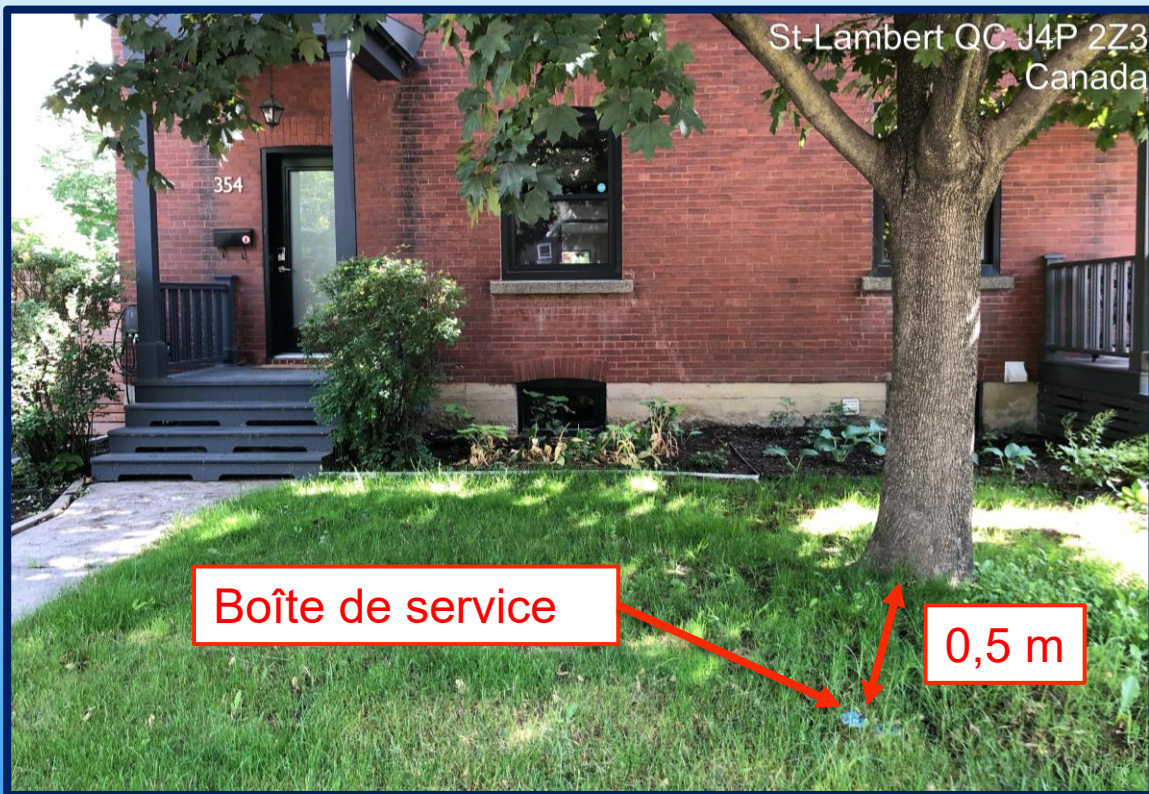


Exemples d'abattage d'arbre

Grand risque d'instabilité



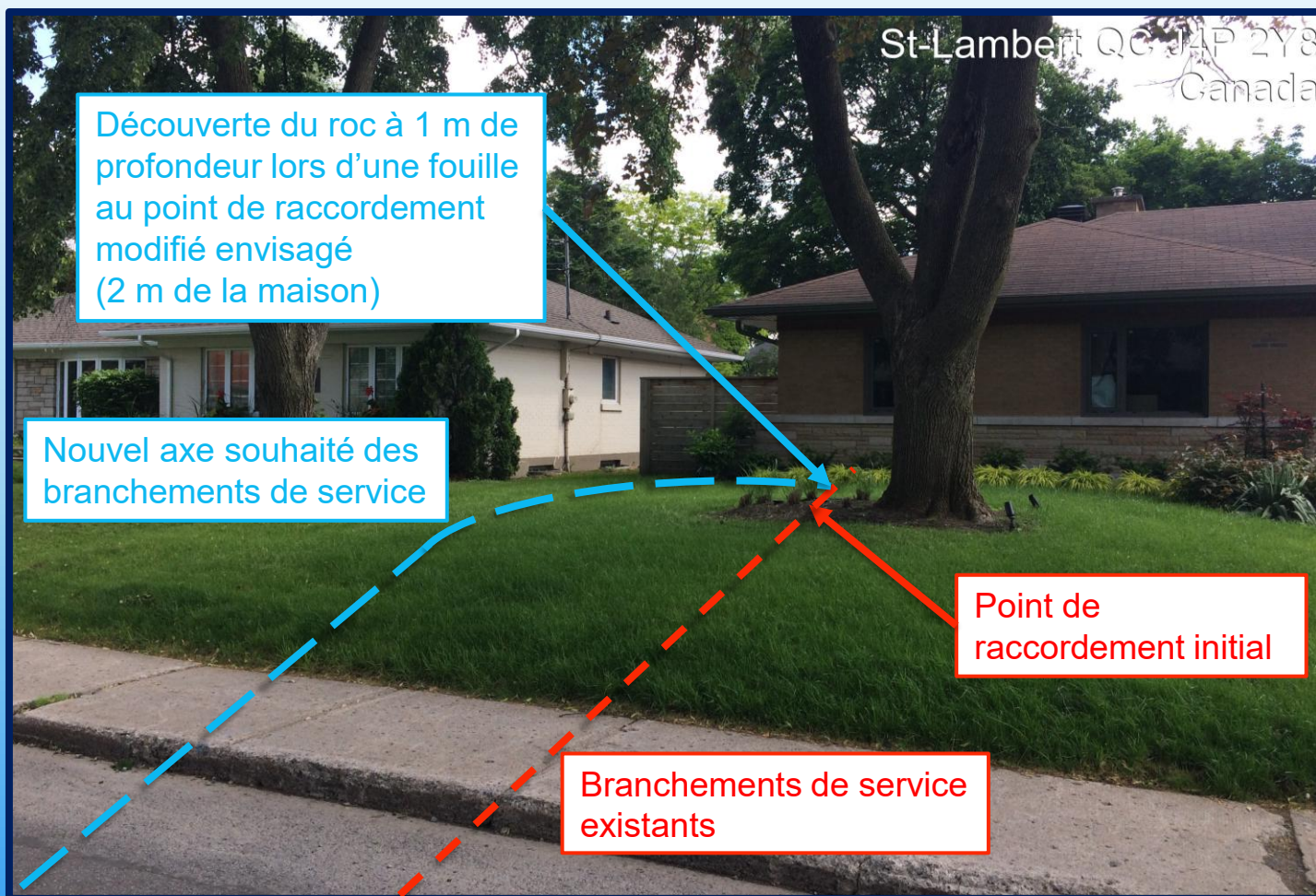
Conflit direct – Manque d'espace





Exemples d'abattage d'arbre

Niveau du roc élevé – Risque pour bâtiment avec marteau hydraulique



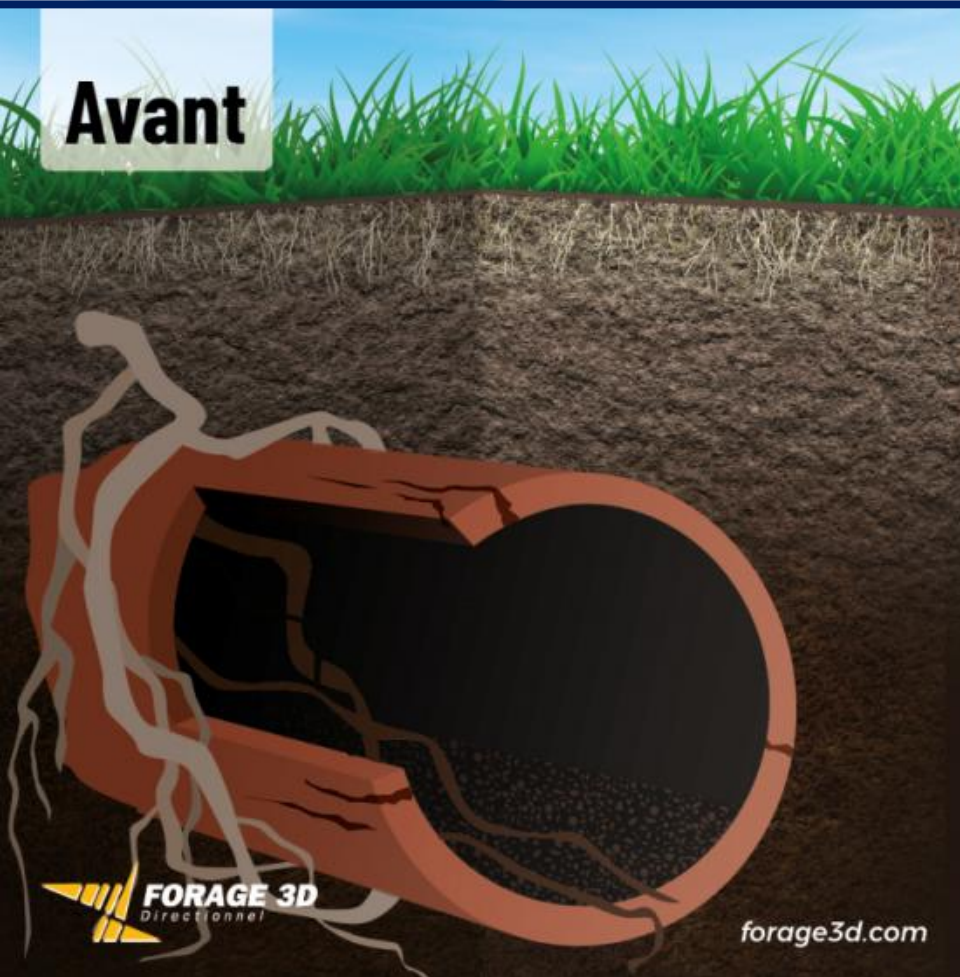
Exemples d'abattage d'arbre

Niveau du roc élevé – Risque pour bâtiment avec marteau hydraulique



Les étapes – Gainage d'égout et d'aqueduc

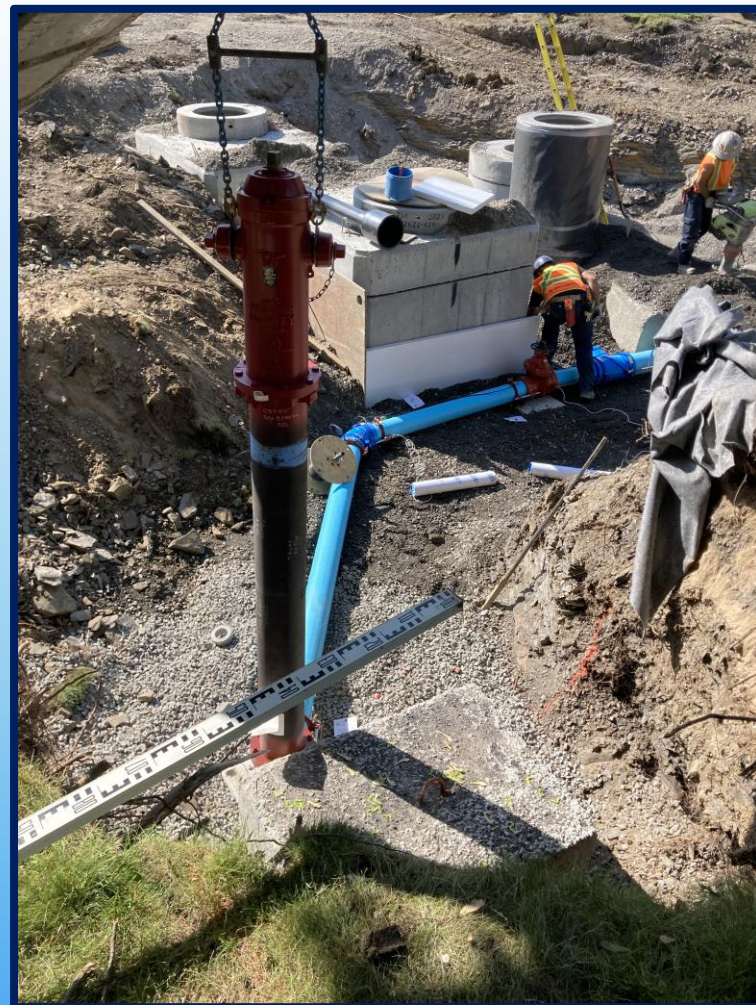
Avant



Après



Les étapes – Puisards et poteaux d'incendie



Les étapes – Structure de chaussée



3. FONDATION
INFÉRIEURE
(MR-2 MG-31,5)



Les étapes – Travaux de béton

Entrées inaccessibles pour
environ 10 jours ouvrables
voitures électriques





Les étapes – Modification d'entrée charretière

Si vous souhaitez modifier la configuration du trottoir et de votre entrée de véhicule, communiquez avec le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection au urbanisme@saint-lambert.ca et mettre en CC Genie@saint-lambert.ca

Au besoin, un employé pourra vous assister pour remplir le formulaire en ligne:

https://www.saint-lambert.ca/files/upload/entree_charretiere_formulaire_8avril_2025.pdf

La date limite pour déposer une demande est le 15 mai 2026



Urbanisme, permis et inspection
35, rue d'Aberdeen
Saint-Lambert, QC J4P 1K5
urbanisme@saint-lambert.ca
Tél. : 450 466-3277
Téléc. : 450 973-6485

**DEMANDE DE CONSTRUCTION
OU DE MODIFICATION
D'UNE ENTRÉE CHARRETIÈRE**

N.B. Un permis est requis si vous modifiez l'aire de stationnement

Requérant

Adresse des travaux : _____
Nom : _____
Adresse : _____
Téléphone : Domicile : () _____ Travail : () _____ Cellulaire : () _____

Sur l'illustration ci-contre, veuillez nous indiquer :

- L'emplacement de la nouvelle entrée charretière
- L'emplacement de votre entrée charretière existante (entrée de stationnement) ainsi que la modification demandée.
- L'emplacement de l'entrée charretière à remplir.

TROTTOIR OU BORDURE

MAISON

FAÇADE

RUE

Veillez nous indiquer les dimensions demandées

Type	Nouvelle entrée	Extension	Côté	Remplissage
Bordure	m	m	Gauche	m
Trottoir	m	m	Droit	m

Commentaire : _____

► Veuillez identifier la largeur d'entrée charretière demandée sur votre terrain.

Signature du requérant : _____ Date : _____

Réservé à l'administration

Longueur actuelle de l'entrée : _____ m Largeur du terrain : _____ m Longueur réglementaire : _____ m

- La largeur autorisée inclut le trottoir (l'accès à la maison) s'il est jumelé à l'aire de stationnement;
- Un espace de 1.22 m doit être laissé libre entre un trottoir et le stationnement s'ils ne sont pas jumelés.

Largeur du trottoir

☐ 1.37 m

☐ 1.5 m

Bordure

Trottoir 1.5 m

Mètres

Trottoir 1.5 m

Bordure

Longueur de l'entrée charretière à modifier



Les étapes – Nivellement final





Les étapes – Pavage

Entrées inaccessibles pour tous
durant les travaux de pavage



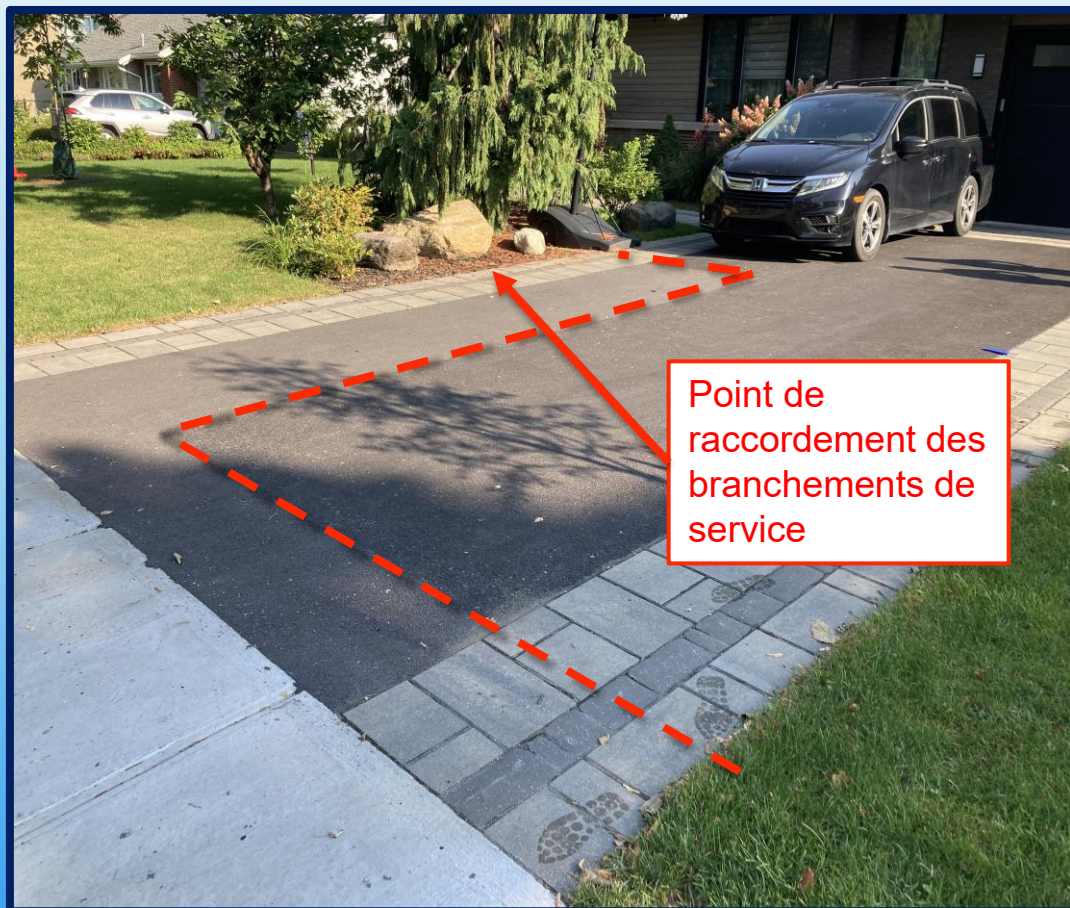
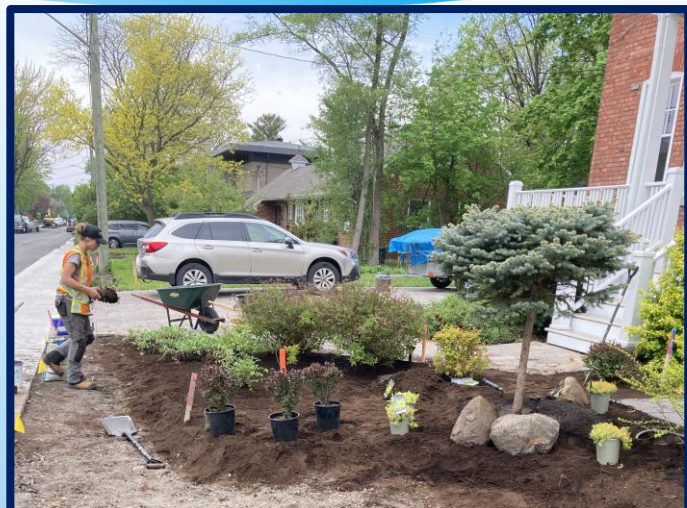


Les étapes – Remise en état des lieux

- Remise en état des lieux dans la situation la plus similaire possible à ce qu'il y avait avant les travaux.
- Impossible de garantir que les plantations auront la même grosseur qu'avant les travaux.
- Les surfaces imperméables (pavé uni, pierres, béton et pavage) sont reprises minimalement de manière à :
 - Avoir un écoulement de l'eau vers la rue
 - Avoir une transition douce (éviter les cassés) entre la pente existante et la nouvelle pente à la suite des travaux. Il est impossible d'avoir une pente identique à celle d'avant les travaux (abaissement du niveau de la rue).



Les étapes – Remise en état des lieux





Les étapes – Remise en état des lieux Gicleurs

- Système hors fonction pour la durée complète des travaux pour la portion avant des maisons
- Procédure à suivre pour avoir des gicleurs fonctionnels à la suite des travaux :
 1. Le Propriétaire doit par ses propres moyens (ou sa compagnie de gicleurs) sortir de terre les conduites et têtes dans les premiers 600 mm (2 pieds) à partir du trottoir avant une certaine date limite (fournie lors de la distribution de l'info-travaux).
 2. Réalisation des travaux par l'Entrepreneur de la Ville
 3. Remise en place des conduites et têtes par l'Entrepreneur de la Ville à la suite des travaux. Si certaines composantes sont abîmées dans le cadre des travaux, le tout sera alors réparé par l'Entrepreneur de la Ville.
- **Dans le cas où les conduites et têtes de gicleurs ne sont pas sorties de terre avant la date limite demandée par la Ville et que des bris surviennent sur le système pendant la réalisation des travaux, le Propriétaire devra procéder par lui-même et à ses frais aux travaux de réparation.**



Période de questions et réponses



Vous avez des
questions